

No 212 — Février 1937

0-30

Notre régime pénitentiaire

Projet d'amélioration

Par

LE DOCTEUR JOSEPH RISI

Professeur à l'Université Laval

1937-

m. - janv., avril (211, 214)

L'OEUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL



L'ŒUVRE DES TRACTS

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

- | | |
|--|------------------------------|
| 3. <i>Le Premier Patron du Canada</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 4. <i>Le Bon Journal</i> | R. P. MARION, O. P. |
| 10. <i>Le Mouvement ouvrier au Canada</i> | Omer HÉROUX |
| 11. <i>L'École canadienne-française</i> | R. P. AdélarD DUGRÉ, S. J. |
| 12. <i>Les Familles au Sacré Cœur</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 14. <i>La Première Semaine sociale du Canada</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 15. <i>Sainte Jeanne d'Arc</i> | R. P. CHOSSEGROS, S. J. |
| 17. <i>Notre-Dame de Liesse</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 18. <i>Les Conditions religieuses de notre société</i> | Le cardinal BÉGIN |
| 19. <i>Sainte Marguerite-Marie</i> | UNE RELIGIEUSE |
| 20. <i>La Y. M. C. A.</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 21. <i>La Propagation de la Foi</i> | BENOÎT XV |
| 22. <i>L'Aide aux œuvres catholiques</i> | R. P. AdélarD DUGRÉ, S. J. |
| 24. <i>La Formation des Elites</i> | Général DE CASTELNAU |
| 26. <i>La Société de Saint-Vincent-de-Paul</i> | XXX |
| 28. <i>Saint Jean Berchmans</i> | R. P. Antoine DRAGON, S. J. |
| 30. <i>Le Maréchal Foch</i> | XXX |
| 31. <i>L'Instruction obligatoire</i> | R. P. BARBARA, S. J. |
| 32. <i>La Compagnie de Jésus</i> | R. P. AdélarD DUGRÉ, S. J. |
| 33. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes gens)</i> | R. P. D'ORSONNENS, S. J. |
| 33a. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes filles)</i> | R. P. D'ORSONNENS, S. J. |
| 34. <i>Les Congrès eucharistiques internationaux</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 37. <i>Le Journal d'un Retraitant</i> | C. DE BEUGNY |
| 38. <i>Contre le blasphème, tous!</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| 42. <i>Saint Gérard Majella</i> | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| 44. <i>Le Bienheureux Grignon de Montfort</i> | F. ANANIE, F. S. G. |
| 45. <i>Monseigneur François de Laval</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 46. <i>Les Exercices spirituels de saint Ignace</i> | S. S. PIE XI |
| 47. <i>La Villa La Broquerie</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 48. <i>Saint Jean-Baptiste</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| 51. <i>Monseigneur Alexandre Taché</i> | R. P. LATOUR, O. M. I. |
| 56. <i>Contre le travail du dimanche</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 57. <i>L'Œuvre de la Villa Saint-Martin</i> | R. P. Gustave JEAN, S. J. |
| 58. <i>Monseigneur Lasfèche</i> | R. P. AdélarD DUGRÉ, S. J. |
| 59. <i>Le Bienheureux Bellarmin</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 60. <i>La Vénérable Bernadette Soubirous</i> | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| 62. <i>Le Recrutement des Retraitants</i> | XXX |
| 63. <i>Madame de la Peltrie</i> | R. P. LE JEUNE, O. M. I. |
| 64. <i>L'Œuvre du curé Labelle</i> | Abbé Henri LECOMPTE |
| 65. <i>Saint François Xavier</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M. E. |
| 66. <i>Les Sœurs de Miséricorde de Montréal</i> | Abbé Elie-J. AUCLAIR, D. TH. |
| 67. <i>Le Catholicisme en Chine</i> | Mgr BEAUPIN |
| 68. <i>Le Jubilé de 1925</i> | XXX |
| 69. <i>Mère Marie de la Ferre</i> | UNE RELIGIEUSE |
| 71. <i>Saint Pierre Canisius</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 73. <i>Nos Martyrs canadiens</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 74. <i>Les Servites de Marie</i> | R. P. LÉPICIER, O. S. M. |
| 75. <i>Les Clubs sociaux neutres</i> | Abbé Cyrille GAGNON |
| 76. <i>La Presse catholique</i> | Mgr Elias ROY |
| 77. <i>L'A. C. J. C.</i> | Chanoine COURCHESNE |
| 79. <i>Encyclique sur la fête du Christ-Roi</i> | S. S. PIE XI |
| 80. <i>La Retraite spirituelle</i> | S. ALPHONSE DE LIGUORI |
| 81. <i>Une enquête sur le scoutisme français</i> | XXX |
| 82. <i>Le Secrétariat des Familles</i> | Dr Elzéar MIVILLE-DECHÈNE |
| 83. <i>Le Dr Amédée Marsan</i> | R. P. LÉOPOLD, O. C. |
| 84. <i>Comment lutter contre le mauvais cinéma</i> | Léo PELLAND, avocat |
| 85. <i>Adolescents! L'école vous invite encore</i> | Frère LÉOPOLD, C. S. C. |
| 86. <i>Saint Louis de Gonzague, confesseur</i> | R. P. PLAMONDON, S. J. |
| 87. <i>La Transgression du devoir dominical</i> | XXX |
| 88. <i>Le Règne social de Jésus-Christ</i> | Abbé Arthur LAPOINTE |

HN
31
039
v. 212
1937

Notre système pénitentiaire

PROJET D'AMÉLIORATION¹

par le Dr Jos. RISI, D. Sc.

professeur à l'Université Laval

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

A la demande de notre distingué président, M. le Dr Petitclerc, et de l'admirable animateur de notre Ligue, M. l'avocat Tardif, j'ai accepté avec empressement la charge plus ou moins agréable de faire une enquête sur notre régime pénitentiaire. Grâce à l'aimable courtoisie de M. le gouverneur Carbonneau, j'ai eu, le 14 novembre dernier, le privilège de visiter tous les départements de la prison de Québec en compagnie de M. le Dr Petitclerc. Celui-ci vient de vous faire part des nombreuses impressions que cette visite lui a laissées, impressions que je partage entièrement.

A la suite de son rapport surprenant et même pathétique sur notre régime pénitentiaire, je voudrais, à mon tour, envisager plutôt les données générales du problème et vous parler un peu de son aspect moral, social et économique. Que l'on me permette de faire remarquer d'abord que cet exposé ne doit pas être interprété comme une critique de nos gouverneurs de prisons, car ces hommes font une excellente œuvre dans leur milieu, ils comprennent parfaitement leur rôle personnel et le rôle social et humanitaire de leur institution, mais, à défaut des moyens

1. Texte d'une causerie donnée à l'assemblée annuelle de la Ligue des Patriotes de Québec, le 12 décembre 1936.

nécessaires et d'une législation appropriée, il leur est impossible de réaliser les hautes ambitions qu'ils cultivent. Cet exposé se réclame donc plutôt du caractère d'une critique impersonnelle et constructive et vous admettrez facilement — c'est là même un des plus beaux principes de la Ligue des Patriotes — que nous avons besoin d'une critique saine et constructive, dans ce domaine comme dans bien d'autres.

Je n'hésiterais pas à dire que notre régime pénitentiaire n'est pas seulement démodé, mais qu'il est moyen-âgeux. Vous me direz peut-être que j'exagère, car nos prisonniers ne subissent pas les tortures physiques si cruellement imaginées par les seigneurs du moyen âge. C'est bien vrai, mais n'avons-nous pas, nous Québécois du XX^e siècle, remplacé les tortures physiques par des tortures morales à conséquences bien plus graves, qui résultent infailliblement de la culture systématique de la paresse, de l'inactivité physique et intellectuelle des détenus ?

M. le Dr Petitclerc vous a très bien décrit le spectacle qui nous attendait à la prison de Québec: peu de faces antipathiques, de criminels endurcis, professionnels, mais beaucoup de visages jeunes et intelligents, en somme des victimes de la déchéance d'un instant, pauvres victimes de la crise, du chômage et de la faim. Et comment les avons-nous trouvés? Accroupis à terre ou sur des bancs, faisant la navette le long d'un mur, les bras croisés, abandonnés à leurs sombres pensées, remplis de désespérance envers l'humanité et la justice humaine, ruminant la vengeance et préméditant un autre crime!

En vous brossant ce tableau de grande pitié, ne me prêtez pas, je vous en prie, l'intention de prêcher l'abolition des prisons et des pénitenciers, non, trois fois non! Le crime et la transgression des lois de toutes sortes exigent une sévère sanction, afin de garantir l'ordre, la sécurité et la moralité de la société humaine. La sanction doit consister en la privation complète de la liberté, privation

de tous les plaisirs de la vie que l'homme libre peut s'accorder, un régime disciplinaire très sévère et une nourriture simple mais hygiénique. Mais la sanction, pour être digne de notre époque d'action sociale, doit surtout consister à instruire le détenu par une lecture saine, surveillée et dirigée, à relever systématiquement son moral et sa confiance, à l'habituer au travail, à lui apprendre un métier, afin de le préparer à une nouvelle vie et d'en faire un élément valeureux de la société humaine.

Je considère donc que le rétablissement des prisonniers ayant purgé leur sentence est un des problèmes sociaux les plus importants de l'heure présente, et j'ajoute immédiatement que la solution de ce problème est rendue plus difficile par les terribles préjugés que cultivent avec soin les hommes « purs » envers ces pauvres déçus qui essaient, leur peine terminée, de refaire leur vie. On les laisse passer la porte de la prison sans aide, sans direction, sans surveillance et sans soutien moral; personne n'en veut, on les bouscule d'un coin à l'autre. N'ayant rien appris, ils ne trouvent aucun travail convenable. Notre bien triste mentalité les oblige à chercher refuge dans les bas-fonds des grandes villes, où ils fréquentent les mauvais milieux pour devenir bien vite les victimes des théories les plus subversives et pour retomber dans le crime.

Voilà la déchéance de nos semblables dont le sort ne paraît pas nous émouvoir, voilà la condition que nous avons le cœur d'imposer à ces compagnons du *Jean Valjean* de l'œuvre immortelle de Victor Hugo, dans laquelle celui-ci dépeint avec une touchante réalité les échecs et les épreuves d'un ex-condamné retournant à la liberté.

Qu'êtes-vous devenus, vous qui avez été punis, qui avez subi une condamnation? Qu'êtes-vous devenus en sortant de la prison ou du pénitencier? Vous a-t-on aidés, vous a-t-on secourus moralement, ou, au contraire, ne vous

a-t-on pas repoussés dans votre boue ? La société vous permet-elle, à vous qui avez payé votre dette, de vous reclasser ?

Voilà les questions qui avaient été posées aux ex-condamnés il y a quelques semaines par un journaliste français, Paul Bringuier, à l'occasion d'une grande enquête sociale sur la vie de ceux qui passent de la prison à la vie d'homme libre.

Les réponses affluèrent nombreuses et toutes reflétaient la misère et la désespérance, toutes étaient remplies de cris d'injustice et de détresse. Les infortunés sans exception se plaignent du manque de confiance de leurs semblables envers un homme qui a pleinement expié sa faute et ils affirment qu'il est impossible pour un ex-condamné, malgré toutes les bonnes résolutions, de refaire sa vie, l'État ne lui donnant aucun secours, ni matériel ni moral, et les hommes « sans faute » lui refusant du travail honorable.

Parmi les douzaines de lettres publiées dans le rapport final sur cette enquête, il y en a qui nous portent à réfléchir et qui réveillent notre pitié. Je n'en choisis qu'une au hasard, réponse envoyée par un homme condamné à quatre ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour. En janvier 1932 il a fini sa peine. Il sort, essaie de trouver du travail dans les rares villes qui sont ouvertes aux interdits, n'en trouve naturellement pas, et revient à Paris. Voyons ce qu'il écrit :

« Je trouvai miraculeusement du travail ; tout allait bien. Je pouvais me croire un homme libre. Mais la loi et la justice, elles, n'abandonnent pas ceux qui cherchent à se faire une vie nouvelle. Au bout de trois ans d'honnête travail dans la même maison, m'étant refait un foyer, pouvant espérer avoir gagné l'oubli, on vint m'arrêter à mon travail pour infraction à mon interdiction de séjour. Je fis huit jours de prison. Naturellement, je fus chassé de ma place et je dus même quitter mon logement.

Je suis courageux; j'ai lutté. Après trois mois, j'ai retrouvé un petit travail qui me permet de manger, ma femme et moi. Mais combien de temps va-t-on me laisser en paix? Pourquoi pourchasse-t-on, le reste de leur existence, ceux qui ont payé leur dette à la société? Qu'êtes-vous devenus? nous demandez-vous. Je vous réponds: Rien! Rien qu'un homme qui travaille honnêtement et qui, pourtant, n'est plus qu'une bête traquée. »

Le condamné se trouve, au sortir de la prison, au carrefour de deux routes: celle de la vie honorable, dans le cadre des lois, l'autre, celle de la révolte et du crime. La première, pour celui qui est victime d'une première faute, il l'a choisie en pleurant dans le silence de sa cellule. Il a juré à ses parents, quand ils sont venus demander pitié aux juges pour leur enfant perdu, qu'il ne connaîtrait plus qu'elle. Pendant des nuits et des nuits, en se retournant sur sa couchette, il l'a faite, cette route heureuse du travail et de la sérénité. Et, maintenant qu'il doit la prendre, il la trouve encombrée d'obstacles: l'insouciance et l'indifférence des autorités envers lui, la méfiance et la rancune des autres hommes, la mémoire de la police.

Cependant, tout l'incite à prendre l'autre chemin: sa facilité apparente, tout ce que la prison lui a appris, l'hypocrisie, l'injustice, la technique même du crime qui compose la légende et l'épopée des parloirs de prison, les exploits que l'on se récite avec fierté. Ce n'est pas seulement la promiscuité du pénitencier, la fréquentation des autres criminels, des vrais, des endurcis, qui lui a flétri l'âme. Il semble que l'administration routinière ait pris plaisir à le faire rentrer dans ce monde, à briser toutes les résistances du plus profond, du plus pur de lui-même, à le pousser dans la troupe des damnés, à lui signifier: « Jamais tu ne seras plus un homme comme les autres, tu es perdu! »

Voilà, Messieurs, la réalité, résultat de la pauvre et étroite mentalité contemporaine: selon des statistiques françaises, 70% des jeunes condamnés à la suite d'une première offense sortent malades des maisons de correction et 90% retournent tôt ou tard en prison comme récidivistes, la réhabilitation dans la société étant trop difficile, sinon impossible.

Ah! nous, les purs, nous oublions trop facilement que la première faute ne marque pas le cœur du coupable. Presque tous les hommes sont à la merci d'une première bêtise, sans devenir pour cela de véritables criminels. Il faut vraiment que le monde les y entraîne par une fausse interprétation de la justice et de la morale; il faut que, rejeté par la société, l'enfant du malheur n'ait qu'une solution: retourner dans le milieu du crime. Ce n'est donc pas seulement une honte, c'est une grave faute que commet notre société de bourgeois égoïstes en n'aidant pas ceux qui pourraient encore être sauvés. Car, en les acculant au désespoir, à la haine et à la révolte, elle bat elle-même le tambour pour l'enrôlement de l'armée du crime.

Voilà donc où nous en sommes, alors qu'en Belgique, en Suisse, en Tchécoslovaquie, et même en Russie, on s'efforce d'organiser vraiment la rééducation morale des condamnés et qu'aux États-Unis, l'homme puni, quand il a achevé sa dette, a vraiment payé et peut refaire sa vie.

Que pourrions-nous donc faire chez nous dans le but de trouver une solution adéquate à ce problème de si haute importance morale et sociale? Comment pourrions-nous réorganiser notre système pénitentiaire afin de l'adapter pleinement à nos besoins et à nos conditions et de lui faire remplir efficacement le rôle éducateur que nous en attendons?

Continuer le système des bras croisés et du travail physique monotone tel que l'échiffage de l'étoupe? Non! je considère que ce genre de travail convient pour un

asile d'aveugles ou d'infirmes, mais qu'il est ridicule, dégradant, pour des hommes en parfaite santé.

Introduire plus généralement dans nos prisons l'enseignement de différents métiers, comme cela se fait déjà dans certains pénitenciers? Quoique cette solution soit apparemment bien meilleure que la précédente, elle ne serait pas une solution idéale, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, il est souvent difficile de choisir pour un détenu un métier qui convienne à ses dispositions personnelles et à son état d'instruction. Ensuite, ce système, exigeant une grande organisation matérielle au point de vue d'outils et de machineries, ainsi qu'un nombreux personnel de techniciens et chefs d'équipe pour chaque métier, est extrêmement dispendieux, d'autant plus que les revenus de ce genre d'industrie sont pratiquement négligeables, les produits manufacturés se vendant généralement fort mal. Enfin, et c'est là l'objection la plus sérieuse à mon point de vue, le condamné, ayant appris un métier de technicien, est pratiquement obligé, après sa libération, de chercher du travail dans les centres urbains, dans les grandes villes, où il deviendra bien vite, malgré toutes les bonnes résolutions, victime de la méfiance des hommes et du chômage, et il sera physiquement forcé de chercher refuge dans les milieux louches.

Que faire donc? Je n'entrevois qu'une solution du problème, solution idéale, me semble-t-il, au point de vue moral, social et économique. C'est de faire de nos institutions pénitentiaires des prisons-fermes, c'est-à-dire de gigantesques entreprises agricoles que l'on établirait très avantageusement sur nos immenses tourbières actuellement incultes, par exemple à Lévis, à Saint-Charles (comté de Bellechasse), à la Rivière-Ouelle, à Saint-Hyacinthe, etc. Un tel projet aurait de grands avantages, parmi lesquels je ne citerai que les suivants:

1° L'exploitation systématique de nos 150,000 acres de tourbières géographiquement bien situées présente un

problème économique d'importance primordiale. Elle occuperait nos prisonniers pendant des années et des années et serait sans doute un succès financier.

2° L'exploitation de la tourbe terminée, ou même avant, il serait très facile de transformer les tourbières improductives, par des drainages bien dirigés, en terre arable d'une valeur et d'une richesse extraordinaires. D'immenses terrains pourraient ainsi être mis en culture et vendus ou donnés à nos colons et aux prisonniers qui veulent s'établir sur une terre. Ces terrains, naturellement riches, étant plus rapprochés des grands marchés que les terres de colonisation actuellement concédées, seraient donc beaucoup plus rémunératrices, et il serait ainsi possible de résoudre en même temps, et cela très avantageusement, une bonne partie de notre problème de colonisation.

3° Ces prisons-fermes, entreprises basées sur des principes économiques solides et dirigées par des experts, pourraient non seulement subvenir à leurs propres besoins, mais rapporter un surplus substantiel, de sorte que la province retirerait des revenus intéressants, au lieu de dépenser des sommes très considérables pour l'organisation et le maintien du régime pénitentiaire actuel.

4° L'avantage social et moral l'emporte de beaucoup, à mon point de vue, sur ceux déjà mentionnés. En effet, nos prisonniers deviendraient des cultivateurs experts, et à leur libération on les établirait sur une terre de colonisation que l'État leur concéderait gratuitement en paiement du travail fourni durant la détention. L'ex-prisonnier embrasserait ainsi une profession qu'il aurait apprise à aimer au cours de son séjour à la ferme, ayant constaté par l'expérience que cette profession peut le faire vivre honorablement. Il s'établirait ainsi, loin des villes, loin des centres de corruption, à l'ombre d'un clocher et sous la surveillance d'un pasteur, dans un milieu sain et nouveau où son passé serait inconnu, près de la belle nature

qui invite au courage et à la persévérance. C'est là que le déclassé d'un moment retrouverait le goût du travail, la confiance en lui-même et en l'humanité, son gagne-pain assuré, un foyer et l'amour au sein d'une famille chrétienne. N'est-ce pas là, Messieurs, la meilleure garantie contre le crime ?

Vous me direz peut-être que vous entretenez des doutes sur la réalisation chez nous d'une organisation pénitentiaire de ce genre qui transformerait les fortes dépenses actuelles en revenus pour le gouvernement. En réponse à cette objection, laissez-moi vous dire tout simplement que ce qui est possible ailleurs est possible chez nous, à condition cependant que cette nouvelle organisation soit confiée à des experts qui aient eu le temps d'étudier ce nouveau régime, et non à d'incompétentes créatures politiques.

Permettez-moi de vous présenter, comme modèle d'une telle organisation, le pénitencier du canton de Berne, en Suisse. Cette institution, pénitencier-ferme, existe depuis 1895; elle opère à la satisfaction de tout le monde et fait une excellente œuvre sociale. Ce domaine est situé à Witzwil, sur le bord du lac de Neuchâtel, et couvre une superficie d'environ 2,400 acres.

Cet immense terrain, plus petit cependant que la tourbière de Saint-Charles, était formé, avant 1895, de un cinquième de savanes stériles et de quatre cinquièmes de tourbières incultes, le tout sans valeur agricole au moment de l'acquisition. Le domaine fut acheté par le gouvernement cantonal pour la somme de \$150,000 et on y dépensa un montant additionnel de \$200,000 pour ériger les constructions nécessaires dans le but d'y établir un pénitencier-ferme.

Sous l'habile direction d'un expert courageux, les prisonniers commencèrent dès les premières années à exploiter la tourbe, qui fut vendue comme combustible. Au fur

et à mesure que cette exploitation avançait, on draina le fond de la tourbière pour la transformer en une terre arable très riche. La superficie ensemencée grandissait d'une année à l'autre, ainsi que le nombre des animaux de ferme, tandis que les savanes furent irriguées, puis boisées, afin de permettre la formation d'une couche d'humus stable et de préparer ce terrain autrefois improductif à une culture intense.

Tous les travaux: l'exploitation de la tourbe, le drainage, l'irrigation, le labour, la récolte, le soin des animaux, la construction et l'entretien des immenses bâtisses, les réparations, sont entièrement faits par des prisonniers qui deviennent ainsi familiers avec tous les travaux d'une ferme modèle.

Après des débuts plutôt modestes avec quatre-vingts prisonniers et quelques bêtes à cornes en 1895, l'institution compte aujourd'hui environ cinq cents condamnés, dont la majorité provient des autres cantons suisses, ainsi que plus de deux mille têtes de grands animaux domestiques de toutes sortes et près de mille volailles. La vente du surplus des produits agricoles différents: animaux, lait, beurre, fromage, laine, pommes de terre, betterave à sucre, blé, foin, etc., rapportait l'année dernière une jolie somme de plus de \$500,000.

L'institution, en plus d'avoir pu rembourser l'argent que le gouvernement avait dépensé à ses débuts, de s'être développé à ses propres frais en achetant de nouvelles terres et en érigeant de grandes constructions modernes, d'avoir augmenté la valeur du domaine qui est aujourd'hui estimée à \$1,500,000, de payer toutes les dépenses de l'entreprise et de son administration, de mettre une bonne tranche de ses revenus en banque comme capital de réserve, peut encore verser chaque année une somme rondelette au trésor du gouvernement.

Voilà ce que l'on peut appeler un régime pénitentiaire sage et économique. Mais ce n'est pas tout, car je présume que le rôle social et moral de cette institution est tout aussi important que son succès économique. Le prisonnier, devenant un cultivateur averti, peut, après sa libération, être placé comme garçon de ferme, ou prendre à son compte une terre de colonisation; la tâche lui est d'autant plus facile que le jour de la libération, le directeur, outre les bons conseils, lui remet un carnet de banque avec son salaire accumulé, calculé à environ 25 sous par jour de travail fait sur la ferme.

Au cours du séjour au pénitencier on fait tout pour la rééducation morale des détenus. Les gardiens, sévèrement choisis parmi la crème des experts agronomes, doivent suivre des cours spéciaux d'instruction et de psychologie; ils ne sont pas des surveillants à la grosse clef et au revolver dans la ceinture; ils sont des maîtres qui dirigent, qui informent, qui instruisent le prisonnier. Par le travail au champ ouvert, sans clôture, sans grille, le prisonnier, tout en étant pénitent, tout en étant soumis à un règlement disciplinaire très sévère, a presque l'illusion d'être un homme libre dont le travail et le sacrifice sont respectés par son entourage.

Dans cette institution, l'éducation et l'instruction vont de pair et sont pour ainsi dire poussées à la limite extrême. Les prisonniers ont libre accès à la grande bibliothèque du pénitencier. Durant l'hiver, le travail en plein champ est remplacé par un cours d'instruction générale que le personnel donne dans une école spécialement aménagée pour les prisonniers; le directeur rapporte même que ceux-ci brillent généralement par l'attention et la bonne conduite à l'école.

Le cours que l'on y donne est en somme un cours primaire agricole, complété par l'enseignement religieux, catholique ou protestant selon le cas. Les prisonniers plus intelligents qui désirent se perfectionner davantage

ont le privilège de suivre des cours du soir où on leur enseigne le français, l'allemand, l'italien, l'anglais, l'histoire, la géographie, les sciences agricoles, la comptabilité et la sténographie.

Une fois par semaine les prisonniers assistent à une séance dramatique organisée par eux-mêmes, ou à une présentation de vues animées de haute portée morale, ou enfin à une conférence donnée par un spécialiste de passage qui traite les questions sociales et économiques ou tout autre problème d'intérêt général.

Le groupe intellectuel des détenus rédige et imprime dans l'institution même un journal mensuel bilingue, *Notre Journal*, qui apporte aux pensionnaires des nouvelles nationales et internationales, des récits de voyage, de bons romans, les cours des produits agricoles, des nouvelles sportives, etc., tout cela dans le but de les tenir au courant de ce qui se passe dans le monde et d'empêcher la désorientation générale après leur libération.

Bref, le prisonnier n'est jamais inactif, il n'est jamais abandonné à sa propre pensée, il est entraîné malgré lui vers un niveau plus élevé de perfection humaine, grâce à cette magnifique méthode de surveillance discrète, de direction compétente, d'instruction variée, grâce enfin à cette merveilleuse action sociale.

Le succès de cette méthode de rééducation est évident, si l'on considère que le nombre des récidivistes admis à cette institution est graduellement tombé, malgré la crise et le chômage qui sévit sévèrement en Suisse, à moins de 50%, tandis que dans les autres pays n'ayant pas encore adopté cette méthode, le pourcentage des récidivistes se tient aux alentours de 90.

Eh bien! Messieurs, après avoir essayé de vous montrer, d'une façon incomplète et peut-être malhabile, les

aspects divers de cette sombre épopée qu'on appelle le châtement des hommes, je termine en vous répétant ceci :

La société commet une erreur grossière en n'essayant pas de relever les hommes qu'elle a punis et qui hésitent, après avoir subi leur châtement, entre l'armée des criminels et l'armée des honnêtes gens. Le fait de considérer l'homme qui est tombé une première fois comme perdu à jamais est une sottise. Si l'on arrivait à sauver de l'engrenage de la tentation les délinquants primaires, les faibles, les enfants maudits qui n'ont jamais connu discipline ni tendresse, on enrichirait la société d'hommes durcis par la première épreuve, qui savent souffrir, qui savent lutter. Et, ainsi, on n'aurait plus à se défendre que contre les incorrigibles, les tarés, les professionnels du crime. On le ferait d'autant plus facilement qu'ils seraient moins nombreux et qu'on aurait moins de scrupules à frapper.

Ainsi donc, hardiment, je me permets de suggérer chez nous une série de réformes. Au moment où le gouvernement de cette province passe entre les mains d'hommes jeunes, nouveaux, épris de justice et d'action sociale, je proposerais que la Ligue des Patriotes étudie cette question dans tous les détails et que le comité d'enquête rédige un rapport à l'adresse de nos pouvoirs publics, en tenant principalement compte des conclusions suivantes :

1° Sur le plan judiciaire, il faut que les tribunaux accordent une marge encore plus grande d'indulgence aux délinquants primaires. Mais, par contre, qu'ils soient impitoyables pour les professionnels du crime, et, par exemple, puissent prononcer des sentences à vie ou à long terme contre les gangsters, les escrocs professionnels, les récidivistes de tout genre qui sont un danger public.

2° Sur le plan pénitentiaire, il faudrait abandonner les vieilles méthodes de dressage, inhumaines et maladroites, pour essayer des méthodes de rééducation, contrôlées par

des médecins psychiatres, selon les principes que l'on a mis récemment au point en Belgique.

3° Sur le plan pénitentiaire également, il faudrait transformer nos prisons en pénitenciers-fermes, qui permettraient de faire de nos prisonniers des agriculteurs et d'utiliser en même temps l'une de nos plus intéressantes ressources naturelles, la tourbe, combinant ainsi un de nos problèmes de la petite industrie rurale et le problème de la colonisation.

4° Sur le plan post-pénitentiaire, nous pourrions ainsi former une phalange de jeunes colons et leur procurer du travail et les moyens de subsistance dans un milieu naturellement sain, à l'abri des tentations.

Je dirais même que les libérés ont droit au travail plus que d'autres, parce que le travail est leur seule chance de ne pas retomber dans l'erreur et le crime. Quand la loi prend un individu encore enfant, le triture, le pousse de la maison de correction à la maison centrale, et qu'elle le rejette ensuite dans la rue, sans métier, sans courage, terrorisé, abêti, elle a le devoir, il me semble, de s'occuper encore de lui et de lui permettre de vivre.

Je vous invite donc, Messieurs, vous qui avez du cœur, à ne pas abandonner les compagnons de misère de *Jean Valjean*. Quels que soient l'égoïsme, la rancune et la lâcheté de notre société, rien n'est jamais perdu pour les hommes de bonne volonté; alors, donnons-nous la main pour réaliser cette œuvre vraiment sociale et profondément patriotique!

Abonnez-vous
à
L'ORDRE NOUVEAU

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre.

(L'épiscopat français)

**Hommes publics, chefs d'associations,
éducateurs**

Voilà le journal qui vous fera connaître la doctrine sociale de l'Église et vous aidera à l'intégrer dans nos mœurs et nos lois.

Amis de l'ordre et de la stabilité sociale

Voilà le journal qui vous renseignera sur les menées communistes au Canada comme à l'étranger et vous aidera à les repousser.

**Dirigeants d'œuvres, membres des cercles
d'études**

Voilà le journal qui vous guidera dans vos travaux et vous aidera à leur donner un caractère à la fois doctrinal et pratique.

L'ORDRE NOUVEAU est publié par le secrétariat des Semaines sociales et de l'École Sociale Populaire. Il paraît le 5 et le 20 de chaque mois.

Abonnement annuel: \$1.00



RÉDACTION:

1961, rue Rachel Est

ADMINISTRATION:

4260, rue de Bordeaux

MONTRÉAL

Table des matières

contenues dans les brochures des vingt-cinq
premières années (1911 - 1936)
de l'École Sociale Populaire

- I. — Table des auteurs
- II. — Table des sujets
- III. — Table analytique

Brochure de 32 pages, même format que les
brochures mensuelles, qui peut être reliée
avec celles de 1936.



Travail considérable, des plus utiles aux
abonnés de l'E. S. P., et à tous ceux qui
veulent se renseigner sur l'un ou l'autre des
nombreux sujets traités dans nos brochures.

Cette table sera envoyée à tous ceux
qui en feront la demande, accompagnée
de 10 sous.

90. *André Grasset de Saint-Sauveur* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
92. *Actes pontificaux concernant l'Act. franç.* S. S. PIE XI
93. *Répliques du bon sens — I* Capitaine MAGNIEZ
94. *Ce que femme veut* Jeanne TALBOT
95. *Répliques du bon sens — II* Capitaine MAGNIEZ
96. *Marie de l'Incarnation* R. P. FARLEY, C. S. V.
97. *Dimanche vs Cinéma* Chanoine HARBOUR
98. *Thaumaturge de chez nous* R. P. Jacques DUGAS, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma* XXX
101. *Nos premiers Missionnaires* Abbé Napoléon MORISSETTE
102. *Les Retraites fermées en Belgique* R. P. LAVEILLE, S. J.
103. *La Congrégation du Saint-Esprit* R. P. G. LE GALLOIS, C. S. SP.
104. *Répliques du bon sens — III* Capitaine MAGNIEZ
105. *L'Action sociale catholique* S. G. Mgr HALLÉ
106. *Les Retraites fermées* Ferdinand ROY
107. *Sa Grandeur Monseigneur Courchesne* XXX
108. *L'Enc. « Misericentissimus Redemptor »* S. S. PIE XI
109. *La Langue française* Chanoine CHARRON
110. *L'Apostolat* Rodolphe LAPLANTE
111. *Répliques du bon sens — IV* Capitaine MAGNIEZ
112. *Le Drapeau canadien-français* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne* XXX
114. *La Retraite fermée* Roland MILLAR
115. *L'Action catholique* Mgr P.-S. DESRANLEAU
116. *Un diocèse canadien aux Indes* R. P. E. GAGNON, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
118. *Pour le repos dominical* D. B.
119. *Le Problème de la natalité* Benito MUSSOLINI
120. *Moniales Carmélites aux Trois-Rivières* UN AMI DU CARMEL
121. *La Femme canadienne-française* Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
122. *L'Ordre Trinitaire* Jean-Félix DE CERFROID
123. *Charte officielle du syndicalisme chrétien* O. T.
124. *Le Sens social* Abbé Joseph-C. TREMBLAY
125. *Sa Sainteté Pie XI* S. Em. le card. ROULEAU, O. P.
127. *L'Encyclique « Mens Nostra »* S. S. PIE XI
128. *La Destinée sociale de la femme* Marie-Thérèse ARCHAMBAULT
129. *Les Retraites fermées* Dr Joseph GAUVREAU
130. *Le B. Albert le Grand* R. P. RICHER, O. P.
131. *La Tempérance — I* S. G. Mgr COURCHESNE
132. *Les Bénédictins* Dom Léonce CRENIER, O. S. B.
133. *Ba Médaille miraculeuse* R. P. PLAMONDON, S. J.
134. *La Première Missionnaire des Religieuses du Sacré-Cœur* R. S. C. J.
135. *Mère Bruyère* Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
136. *La Formation d'une élite chez la jeunesse féminine* Marguerite BOURGEOIS
137. *L'Eucharistie et la Charité* C.-J. MAGNAN
138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau* Une Religieuse de Sainte-Croix
139. *La Tempérance — II* S. G. Mgr COURCHESNE
140. *Le Communisme au Canada* E. S. P.
141. *L'Ouvrier en Russie* E. S. P.
142. *L'Action catholique* Mgr Eugène LAPOINTE
143. *La Russie en 1930* Dr Georges LODYGENSKY
144. *Le Scoutisme canadien-français* R. P. Paul BÉLANGER, S. J.
145. *L'Aumône* Mgr Charles LAMARCHE
146. *Le Monument du Souvenir canadien* L'Hon. Rodolphe LEMIEUX
147. *Les Troubles scolaires de la Saskatchewan* R. P. TAVERNIER, O. M. I.
148. *L'Offensive soviétique* René HENTSCH
149. *Directives à la Jeunesse* S. S. PIE XI
150. *L'Heure catholique* S. Exc. Mgr DESCHAMPS
151. *Cinquante ans de retraites fermées* R. P. Louis DASSONVILLE, S. J.
152. *Les Jésuites en Espagne* XXX
153. *Un groupe de jeunesse catholique* Abbé Aurèle PARROT
154. *La Sanctification du dimanche* XXX
155. *Le Petit Nombre des catholiques* R. P. GIBERT, S. J.
156. *Encyclique « Caritate Christi compulsi »* S. S. Pie XI
157. *Les Dangers des vacances* Abbé Georges PANNETON

158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal* J.-A. JULIEN
 159. *Le Malaise économique* Nos Evêques
 160. *Les Saints Jésuites canadiens* R. P. TENNESON, S. J.
 161. *Les Retraites fermées au Canada* Léo PELLAND
 162. *Vers la guerre* XXX
 163. *Les Carrières — I* Mgr PÂQUET — P. L. LALANDE, S. J.
 164. *L'Année sainte* S. S. PIE XI
 165. *Les Carrières — II* A. PERRAULT, C.R. — J. SIROIS, N.P.
 166. *L'Action internationale des sans-Dieu* E. S. P.
 167. *Les Carrières — III* Dr J. GAUVREAU — A. MAILHIOT
 168. *Les Carrières — IV* Abbé A. VACHON — A. BÉDARD
 169. *Encyclique « Dilectissima Nobis »* S. S. PIE XI
 170. *Le Message de Jésus... Ses sources — I* R. P. L.-A. TÉTRAULT, S. J.
 171. *L'Héroïque Aventure* R. P. Gérard GOULET, S. J.
 172. *Les Carrières — V* A. CHAMPAGNE — P. JONCAS
 173. *La Famine en Russie* CILACC
 174. *Les Carrières — VI* A. RIOUX — A. GOUBOUT
 175. *Catéchisme abrégé d'Action catholique* Abbé Georges THUOT
 176. *Le Message de Jésus... Ses sources — II* R. P. L.-A. TÉTRAULT, S. J.
 177. *L'Eglise de Rome et les Eglises orientales* Abbé J.-A. SABOURIN
 178. *Les Carrières — VII* E. L'HEUREUX — A. LÉVEILLÉ
 179. *Un Monastère de Bénédictines au Canada* R. P. Paul DONCŒUR, S. J.
 180. *Les Amicales féminines* Abbé Georges THUOT
 181. *Quelques réflexions sur l'Apostolat laïque* S. Exc. Mgr COURCHESNE
 182. *Causeries religieuses* R. P. BROUILLET, S. J.
 183. *L'Apostolat* J. SYLVESTRE — A. PROVENCHER
 184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées* E. MATHIEU — M. CHARTRAND
 185. *Mgr Provencher* R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
 186. *Les Carrières — VIII* E. MINVILLE — A. LAURENDEAU
 187. *Saint Jean Bosco* P. René GIRARD, S. J.
 188. *Les Sans-Dieu en Russie* PRO DEO
 189. *La Retraite fermée et les jeunes* Jean-Paul VERSCHULDEN
 190. *Armand La Vergne* XXX
 191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay* R. P. TENNESON, S. J.
 192. *La Retraite fermée, œuvre essentielle* Gérard TREMBLAY
 193. *L'A. C. J. F. groupe les jeunes* Louis BERNE
 194. *L'Éducation* Mgr Wilfrid LEBON
 195. *Le Vieux Collège de Québec* P. Jean LARAMÉE, S. J.
 196. *Les Jésuites et l'humanisme chrétien* Mgr Camille ROY
 197. *Pacifisme révolutionnaire* Lettres de Rome
 198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales* Docteur Joseph GAUVREAU
 199. *Les Jésuites* Abbé Joseph GARIÉPY
 200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux* O. T. J.
 201. *Sous la menace rouge* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
 202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant* Paul-Emile LÉGER, P. S. S.
 203. *Croisière en U. R. S. S.* Pierre MAURIAC
 204. *Notre cours classique* Jean FILION
 205. *Quand le Front populaire est roi* E. S. P.
 206. *L'Action catholique* S. S. PIE XI
 207. *Le Cinéma* S. S. PIE XI
 208. *Le Milieu — Nature et conquête* R. P. Adrien MALO, O. F. M.
 209. *Les Sans-Dieu à l'œuvre* Commission PRO DEO
 210. *Sœur Mathilde de la Providence* Marie-Claire DAVELUY
 211. *Le Catholicisme en face du communisme* Mgr Fulton J. SHEEN
 212. *Notre régime pénitentiaire* Dr Joseph RISI

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille; port en plus
 Condition d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs

L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal
Téléphone: Amherst 2192